

Date	:	08 juin 2025 - 11h25
Sujet	:	Notification - Pénalité
N° de document	:	6
Destinataire(s)	:	Equipe 44
Nbr de pages	:	1

1. En vertu de l'article 13.9 des Prescriptions sportives de l'ASAF en vigueur (R.P.R), l'équipage N° 44 se voit pénalisé de 600 secondes + le meilleur temps réalisé dans sa catégorie, pour non respect du nombre de tours dans la show.

Le directeur de course,
BRASSEUR Joël,
Lic 450

Pour l'équipage 44,

Po

BINET JEAN-MARIE
AUTO SPORT RALLY TEAM
LG589
DATE: 08 / 06 / 20 25

Code Sportity : MML25

RS A.S.R.T. – Mémorial Michel Ledent
7 & 8 juin 2025